

L'an deux mille seize, le premier avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Jean Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Maryline VASSEUR, Amaury VANDEPUTTE, Nathalie RANSON, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, Romain FRANCOIS, Pascale PICARD, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT : Mr Patrick SCHIMEL

ETAITS ABSENTS EXCUSES : Mme Sandra GERULUS qui donne pouvoir à M. Philippe LECLERC, M. Emmanuel DENORME qui donne pouvoir à M. Raymond DEMOLLIENS,

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Nathalie RANSON est nommée secrétaire de séance.

2) **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2016**

Le mot « avocat » page quatre est remplacé par « conseil juridique » et le mot « la » est ajouté devant « réfection » page 3. Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité sans observation.

3) **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil municipal approuve, par 13 voix, le compte administratif 2015 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

- le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 50 429.13 euros.
- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 61 005.54 euros.
- le résultat de l'exercice de la section d'investissement s'élève à - 48 457.62 euros.
- le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 2 893.60 euros.
- les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 65 575.00 euros
- les restes à réaliser recettes s'élèvent à 92.552.00 euros

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

4) **COMPTE DE GESTION 2015.**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur les valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 14 voix le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) AFFECTATION DU RESULTAT 2015.

Le conseil municipal, décide par 14 voix, de reporter l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 61 005.54 € en fonctionnement à l'article R 002.

6) VOTE DES TROIS TAXES 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix la reconduction des taux 2015 de fiscalité locale pour l'année 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 20.00 %
- Taxe foncière bâti : 26.40 %
- Taxe foncière non bâti : 41.38 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de 302 081 €.

7) BUDGET PRIMITIF 2016.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2016. Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente la balance générale suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	741 179.00 €	680 174.00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 61 005.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		741 179.00€	741 179.00€

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	148 281.00 €	118 411.00 €
	+	+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	65 575.00€	92 552.00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 2 893.00 €
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		213 856.00 €	213 856.00 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		955 035.00€	955 035.00 €

8) ADHESION DE LA COMMUNE DE HAM A LA FDE 80

La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville de Ham a demandé son adhésion à la FDE80.

Par délibération du 8 janvier 2016, le comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Ham par 14 voix.

**9) TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION ET D'EXPLOITATION
DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES.**

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Elle indique donc que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'A.D.E.M.E et du département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le Département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Elle propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Energie comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par treize voix pour et une abstention :

Vu l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E.80),

- Décide de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E.80) la compétence de la commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Bien entendu que les communes pourront décider d'implanter ou non ce type d'équipement sur leur territoire.
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

10) DEMANDE DE SUBVENTION AU SENATEUR POUR LA RENOVATION DU COULOIR DE L'ECOLE.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection du couloir de l'école pour un montant de travaux estimé à 4 966.55 euros HT correspondant aux devis présenté par l'association « APREMIS ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire du sénateur et arrête le plan de financement suivant :

Réserve parlementaire : 2 483.00 euros

Fonds propres : 2 483.55 euros

TVA : NEANT

11) ADHESION AU CPIE DE LA SOMME

Madame le Maire indique que le CPIE Vallée de la Somme s'engage pour l'environnement par l'accompagnement de collectivités dans la préservation de la biodiversité et l'aménagement des territoires.

Au fil des années, le CPIE a mis son expertise au service des communes de la Somme et développé une activité de conseils pour les collectivités désirant mettre en place des mesures de gestion respectueuses de l'environnement.

Aujourd'hui le CPIE Vallée de la Somme évolue et propose aux communes souhaitant soutenir son action d'adhérer à l'association et, ainsi, de bénéficier d'accompagnements privilégiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au CPIE Vallée de la Somme et ainsi bénéficier de l'ensemble des services proposés par cette association.

La cotisation annuelle s'élève à 30 euros.

12) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Amiens Métropole

Madame le Maire signale que la commune va être dotée de bacs jaunes qui viendront se substituer aux actuels sacs jaunes. Une enquête est actuellement réalisée auprès des foyers. La livraison est programmée entre le 15 juin et 15 juillet 2016.

Sur demande de l'entreprise « éco-emballage » un réajustement des points de collecte va être réalisé. La commune disposera bientôt de trois containers « verre » dont un sera implanté prêt du terrain de tennis couplé avec un nouveau container « papier-carton ».

Faire-part.

Madame le Maire donne lecture du faire part de mariage du fils de Madame Sergine LECOINTE.

Madame OLIVIER

Bâtiments

La classe des CM sera remise en peinture durant les prochaines vacances comme prévu.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

S.I.V.O.M

Les travaux du SIVOM sont réalisés. L'Enrobé à froid prévu sur la rue Neuve a été supprimé et remplacé par réfection des trottoirs. La réalisation du revêtement sur la rue de la Wardieu sera réalisée en juin.

Monsieur Jean-Maurice DOTTE

Dans le cadre de la location de la salle polyvalente, un avenant a été ajouté sur le document de contrôle de l'inventaire afin de prendre en compte l'implantation et la présence des extincteurs.

Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes a vu l'arrivée de nouveaux membres et la constitution d'un nouveau bureau. Les responsables de cette association souhaiteraient pouvoir bénéficier annuellement d'une utilisation gratuite supplémentaire de la salle polyvalente.

S.A.C.E.M.

La SACEM va revoir sa tarification et notamment le forfait multi-séances. Une plaquette est distribuée à l'ensemble des membres du conseil municipal pour information.

Monsieur Philippe LECLERC

Travaux

Concernant les travaux de la route de Plachy, il eût été judicieux que la commune soit mise au courant de l'intervention des différents prestataires.

Madame Pascale PICARD

Demande la programmation d'une réunion de la commission « voirie » pour travailler sur les problèmes de vitesse rencontrés rue des Seux.

Monsieur Amaury VANDEPUTTE

La saison des tailles d'arbres et arbustes a commencée et à nouveau des pertes de déchets verts sont constatées sur la route de Rumigny menant à la décharge. Il serait bon de rappeler à chacun la nécessité de sangler le contenu des remorques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALIGNUE

Emmanuelle CHARROUX

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER